

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 15 janvier 2021

Mme Le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h45

Etaient présents : M. BELONDRADE Daniel, M. DEGRACIA Jérôme, Mme DREUJOU Marie-Odile, Mme MINATI Céline, M. MIROUZE Lilian, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry

Excusée : Mme DUPUY Céline, M. JARLAN Philippe, Mme SOUM Marie-Françoise

Secrétaire de séance : Mme. DREUJOU Marie-Odile

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	8	8

I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2020

Ajourné.

II – Délibérations

1- Modification du plan de financement du logement social au 12 Place de la République, ordre de priorité DETR 2021

Mme le Maire rappelle le plan de financement de cette opération validé par délibération n° 2020 D033. Le montant total des dépenses acquisition (hors frais d'acte notarié) + travaux se monte à 85 009 €. Au regard des subventions sollicitées - 32 657 € -, l'auto-financement de la commune est de 62%.

Le montant total des travaux estimés est de 35 009 € et les subventions liées aux travaux de 27 657 €. L'auto-financement sur les travaux est donc de 21%.

Le dossier de demande de subvention a été adressé aux différents partenaires financiers ; certaines subventions ont été notifiées :

- Conseil Départemental de l'Ariège : 5 000 € au titre de l'achat de l'habitation et 7 650 € au titre des travaux
En attente réponse
- Région Occitanie : 5 000 € + 2 000 € de bonus pour contractualisation avec l'Etat du logement social
En attente réponse
- SDE09 : 1 497 € pour la rénovation énergétique + 1 882 € pour le chauffage bois et le chauffe-eau solaire
Total demandé notifié (taux de 20% des dépenses éligibles)
- CC Porte d'Ariège Pyrénées : 4 585 € sollicité pour une partie des travaux
Notifié 10 000 € (fonds de concours exceptionnel)
- Etat : 4 585 € au titre de la DETR 2020 catégorie « réhabilitation de logement sociaux » (taux entre 20 et 25% - plafond à 10 000 €) + 458 € de bonus de transition écologique.

Après examen de notre dossier en sous-préfecture, il s'avère qu'il est préférable de changer de catégorie éligible et d'inscrire le projet dans la rubrique "Mise aux normes d'un bâtiment communal » (taux entre

20 et 50% - plafond à 60 000 €). Dans cette rubrique, l'acquisition de l'habitation est également éligible ainsi que tous les travaux.

Le tableau ci-dessous présente le nouveau plan de financement intégrant les différentes subventions sollicitées et notifiées, ainsi que la modification de la catégorie d'éligibilité de la DETR.

DEPENSES ACHAT + TRAVAUX	Montant HT	ASSIETTES ELLIGIBLES PAR INSTITUTION						
		Conseil Départemental Ariège	Conseil Départemental Ariège	Région Occitanie	DETR 2021	SDE09 volet isolation	SDE09 volet énergie	CC Portes d'Ariège Pyrénées
Acquisition du logement	50 000 €	50 000 €			50 000 €			50 000 €
Réfection électricité	5 330 €		5 330 €	5 330 €	5 330 €			5 330 €
VMC	700 €		700 €	700 €	700 €			700 €
Poele à granulé	4 628 €		4 628 €	4 628 €	4 628 €		4 628 €	4 628 €
Chauffe-eau solaire	4 784 €		4 784 €	4 784 €	4 784 €		4 784 €	4 784 €
Huisseries	3 887 €		3 887 €	3 887 €	3 887 €	3 887 €		3 887 €
Porte d'entrée isolante	1 164 €		1 164 €	1 164 €	1 164 €	1 164 €		1 164 €
Isolation cage d'escalier (MO + fournitures)	869 €		869 €	869 €	869 €	869 €		869 €
Isolation des 2 murs de façades (main d'oeuvre + fournitures)	1 562 €		1 562 €	1 562 €	1 562 €	1 562 €		1 562 €
Kitchenette et électroménager achat + pose	4 204 €		4 204 €		4 204 €			4 204 €
Sanitaires	1 609 €		1 609 €		1 609 €			1 609 €
Pose des sanitaires	820 €		820 €		820 €			820 €
Autres travaux de finition (MO et fournitures)	5 451 €		5 451 €		5 451 €			5 451 €
TOTAUX	85 009 €	50 000 €	35 009 €	22 925 €	85 009 €	7 483 €	9 412 €	85 009 €
		AIDES SOLLICITEES						
	Taux aide	10%	30%	25%	37%	20%	20%	20%
	plafond		7 650 €	5 000 €	60 000 €	10 000 €	5 000 €	10 000 €
	montant aides	5 000 €	10 503 €	5 731 €	31 453 €	1 497 €	1 882 €	10 000 €
	montant aides plafonnées	5 000 €	7 650 €	5 000 €	31 453 €	1 497 €	1 882 €	10 000 €
	bonus			2 000 €	3 145 €			
	TOTAL AIDES				67 628 €			
AUTO-FINANCEMENT	17 381 €							
	20,4%							

aides notifiées

Le montant total des aides sollicitées s'élève à 67 628 € ; l'auto-financement de la commune est de 17 381 € (20.4%).

Nouveau plan de financement approuvé à l'unanimité et demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 en priorité 3 :

- 31 453 € pour ce projet de mise aux normes d'un bâtiment communal, soit 37% du montant achat + travaux
- 3 145 € de bonus de transition écologique

2- Modification du plan de financement des travaux de la traversée du village RD27A phase 3, ordre de priorité DETR 2021

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traversée du village et de la rue Mazzelières qui a été décomposé en 3 tranches :

- Tranche 1 réalisée en 2018 : traversée RD27A du ruisseau de la Vignasse au carrefour de la rue Mazzelières + le bas de la rue Mazzelières
- Tranche 2 réalisée en 2019 : réfection totale de la rue Mazzelières
- Tranche 3 : les 2 extrémités de la traverse RD27A, côté Saverdun et coté Saint-Martin d'Oydes

Elle rappelle que pour ce projet, la commune a pris une assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre (BE TASSERA et Julie POIREL paysagiste) et que le marché public a été attribué à :

- L'entreprise COLAS pour les travaux de voirie et la réfection du pluvial
- L'entreprise CARAC pour les plantations

La 3^{ème} tranche comprend notamment la réalisation d'un cheminement PMR depuis la mairie jusqu'au pont de la Vignasse et de nouveaux espaces végétalisés, ainsi que le rétrécissement de la chaussée côté Saint-Martin d'Oydes afin de faire réduire la vitesse des véhicules.

Pour cette dernière tranche, des travaux complémentaires sont à prévoir car ils n'avaient pas été intégrés dans le projet initial en 2017 :

- Démolition du hangar en tôle qui est au bord de la route et montage d'un mur de soutènement
- Pose d'un escalier en béton qui permet de descendre depuis la RD27A au jardin communal
- Confection et pose de garde-corps en divers endroits afin de garantir la sécurité des piétons, la route étant au-dessus du niveau des terrains limitrophes dans le secteur du ruisseau de la Vignasse.

Le montant total des travaux de la 3^{ème} tranche + les travaux complémentaires se monte à 148 606 €, décomposé en :

- 44 458 € pour les travaux de mise aux normes accessibilité
- 55 081 € pour les travaux liés à l'esthétique et les aménagements paysagers
- 49 068 € pour les travaux de voirie

Mme le Maire explique que dans le cadre de la DETR, le projet est éligible sur 2 rubriques

- o Accessibilité 20 à 50%, plafond 60 000 €
- o Travaux de voirie 25 à 30%, plafond 30 500 €

Ce qui implique le dépôt de 2 dossiers différents à prioriser l'un par rapport à l'autre.

Elle indique que le Conseil départemental de l'Ariège sera sollicité sur 2 volets :

- o Les traverses d'agglomération pour les travaux sur la départementale RD27A
- o Le FDAL pour les aménagements végétaux rue Mazzelières et l'escalier descendant au jardin communal

Elle rappelle enfin que la Région Occitanie a déjà été sollicitée en 2017 sur la totalité du projet (3 tranches) et que le montant notifié est de 27 227 € sur la 3^{ème} tranche.

Mme le Maire présente le plan de financement et les subventions à solliciter :

				SUBVENTIONS SOLLICITEES et/ou ATTRIBUEES												
				MONTANT DES TRAVAUX				ETAT		CD09			Région Occitanie : requalification centre bourg		Total aides sollicitées et/ou attribuées	auto-financement tranche 2021
Tranche 3 : 2021				part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2021 accessibilité	DETR 2021 voirie	traverse aggro.2021 accessibilité	traverse aggro.2021 voirie	FDAL 2021	accessibilité	esthétique et autre		
RD 27 A	B	entrée côté Saverdun à ruisseau Vignasse		44 458 €	35 901 €	38 243 €	118 601 €	15 560 €		11 559 €	19 277 €					
RD 27 A	C	entrée côté Saint-Martin d'Oydes au carrefour RD/ue Mazzelières														
Travaux complémentaires liés à la tranche 3				part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2021 accessibilité								
RD 27 A	B2	Démolition hangar + mur de soutènement				8 675 €	20 125 €		30 500 €		5 233 €		8 145 €	19 082 €	111 332 €	37 275 €
RD 27 A	B2	garde-corps Pont de la Vignasse et bord talus RD27 A			11 450 €											
RD 27 A	B2	Pose d'un escalier béton descendant au jardin communal				2 150 €	2 150 €				430 €					
RUE DES MAZELERES aménagements paysagers					7 730 €	0 €	7 730 €					1 546 €				
Total travaux tranche 3				44 458 €	55 081 €	49 068 €	148 606 €									

Le montant des travaux se monte à :

- Pour le volet accessibilité : 44 458 €
- Pour le volet voirie : 104 148 € (esthétique 55 081 € + autre 49 067 €)

ETAT		CD09		Région Occitanie	total aides	auto-financement
DETR 2021 accessibilité	DETR 2021 voirie	traverse aggro.2021	FDAL 2021	requalification centre bourg		
15 560 €	30 500 €	36 069 €	1 976 €	27 227 €	111 332 €	37 275 €
10,5%	20,5%	24,3%	1,3%	18,3%	74,9%	25,1%

La part de l'auto-financement de la tranche 3 est de 37 275 € (25.1%)

Mme le Maire présente également le tableau récapitulatif du plan de financement des 2 tranches réalisées et de la tranche à venir :

TRAVERSE VILLAGE : découpage travaux en tronçons					répartition des 3 tranches, option arrosage comprise + frais d'étude et suivi travaux					SUBVENTIONS SOLLICITEES et/ou ATTRIBUEES				Total aides sollicitées et/ou attribuées	COMMUNE		
										ETAT		CD09				Région Occitanie : requalification centre bourg 2017/2018	
Tranche 1 travaux réalisés en 2018					part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2017 accessibilité	DETR 2017 voirie	traverse agglo.2017	FDAL 2017	accessibilité	esthétique	auto-financement tranche 2018		
RD 27 A	A	ruisseau de la Vignasse/angle rue des Mazzelières	61 329 €	37 255 €	134 340 €	232 924 €	27 000 €	30 500 €	35 250 €				20 725 €		120 575 €	112 349 €	
hors RD 27 A	D	carrefour RD/rue Mazzelières à carrefour Impasse Haut du Village									7 100 €						
Tranche 2 travaux réalisés en 2019					part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2018 accessibilité	DETR 2018 voirie	FDAL 2018	FDAL 2019	accessibilité	esthétique	Total aides	auto-financement tranche 2019	
RUE DES MAZZELIERES travaux de voirie					0 €	0 €	174 703 €	174 703 €	0 €	30 500 €	11 500 €	11 500 €		0 €	0 €	53 500 €	121 203 €
MONTANT DES TRAVAUX					ETAT					CD09		Région Occitanie : requalification centre bourg		Total aides sollicitées et/ou attribuées	auto-financement tranche 2021		
Tranche 3 : 2021					part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2021 accessibilité	DETR 2021 voirie	traverse agglo.2021	FDAL 2021	accessibilité	esthétique	auto-financement tranche 2021		
RD 27 A	B	entrée côté Saverdun à ruisseau Vignasse	44 458 €	35 901 €	38 243 €	118 601 €	15 560 €			30 836 €			27 227 €		111 332 €	37 275 €	
RD 27 A	C	entrée côté Saint-Martin d'Oydes au carrefour RD/rue Mazzelières															
Travaux complémentaires liés à la tranche 3					part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR 2021 accessibilité		traverse agglo.2021	FDAL 2021	Région Occitanie : requalification centre bourg				
RD 27 A	B2	Démolition hangar + mur de soutènement			8 675 €	20 125 €				30 500 €							
RD 27 A	B2	garde-corps Pont de la Vignasse et bord talus RD27 A		11 450 €							5 233 €			0 €			
RD 27 A	B2	Pose d'un escalier béton descendant au jardin communal			2 150 €	2 150 €						430 €					
RUE DES MAZZELIERES aménagements paysagers					0 €	7 730 €	0 €	7 730 €				1 546 €		0 €			

BILAN GLOBAL DU PROJET sur les 3 tranches	part ACCESSIBILITE	part ESTHETIQUE	autre	TOTAUX	DETR accessibilité	DETR voirie	traverse agglo.	FDAL	Région Occitanie : requalification centre bourg	total	auto-financement
	105 787 €	92 335 €	358 110 €	556 233 €	42 560 €	91 500 €	82 819 €	13 476 €	47 952 €	285 407 €	270 826 €
				7,7%	16,4%	14,9%	2,4%	8,6%	51,3%	48,7%	

subv.notifiée subv.versée

Sur la base du tableau concernant la 3^{ème} tranche et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et autorise Mme le Maire à engager les démarches nécessaires aux demandes de subventions :

- **Après de l'Etat au titre de la DETR 2021**
 - o pour un montant de 30 500 € pour les travaux de voirie (priorité 1)
 - o pour un montant de 15 560 € pour les travaux de mise aux normes accessibilité (priorité 2)

- **Après du Conseil Départemental de l'Ariège**
 - o pour un montant de 36 069 € au titre des travaux de traverse d'agglomération
 - o pour un montant de 1 976 € au titre du FDAL 2021

3- Autorisation de dépense à hauteur de 25% des investissements de 2020

Le budget primitif de la commune sera soumis au vote du Conseil Municipal avant le 15 avril 2021.

S'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement, le Code général des collectivités territoriales dans son article L. 1612-1 dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

S'agissant des dépenses d'investissement, ce même article dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Mme le Maire rappelle le montant total des dépenses d'investissement prévu au budget 2020 :

	BP 2020	25%
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	111 192 €	27 798 €
Chapitre 23 : immobilisations en cours	103 000 €	25 750 €

Adopté à l'unanimité

4- Choix prestataire démolition hangar tôle en bordure de la RD27A

Mme le Maire rappelle que les travaux de la dernière tranche de la traversée du village doivent démarrer en mars. Il est donc nécessaire de démolir rapidement le hangar en tôle sur pilotis qui se situe sur la parcelle 632 en bordure de la route. Celle-ci étant à environ 1.50 m au-dessus du niveau de la parcelle 632, une protection sera nécessaire pour éviter les chutes. Mme le Maire évoque la possibilité de créer un abri pour du matériel communal, en lieu et place de ce hangar sur la parcelle 632. Sa surface au sol serait de 40 m² environ. Dans la consultation des entreprises, il a donc été demandé la création d'une dalle en béton, ainsi que la mise en place d'un escalier en béton pour descendre depuis la route sur le terrain communal.

M. BELONDRADE, 1er adjoint présente les 2 devis réalisés par des entreprises locales.

Démolition hangar, mur de soutènement et dalle	RESPAUD SAS	DUPUY MP
démolition hangar	2 350,60 €	3 443,00 €
renfort mur de soutènement	4 230,66 €	3 982,00 €
escalier béton	3 655,28 €	2 150,00 €
dalle basse en béton	5 025,46 €	2 480,00 €
dalle basse en remblai (option)	*1187,5	*1250
TOTAL ht	15 262 €	12 055 €

Après débat autour des prestations proposées et compte-tenu de l'écart de prix dû en partie à un surdimensionnement de l'entreprise RESPAUD SAS, l'entreprise DUPUY MP est retenue. Par ailleurs celle-ci peut intervenir dans des délais contraints.

Adopté à l'unanimité.

III – Informations

- **Recrutement secrétaire de mairie**

Mme le Maire explique qu'une seule personne a candidaté au poste de secrétaire (5.5 heures hebdo.) Il s'agit de Mme VOILE qui réside sur SAVERDUN. Issue du milieu de l'entreprise (comptabilité, RH) et en cours de création d'un GAEC avec son compagnon, elle a entamé des démarches auprès du centre de gestion pour devenir secrétaire de mairie quelques heures par semaine. L'offre de la mairie de BRIE est une vraie opportunité tant pour elle que pour la commune. Toutefois, il est nécessaire qu'elle se forme à la comptabilité publique. Un premier contrat via le service de remplacement du SDG09 permettra de tester ses compétences et son adaptabilité.

- **Recrutement agent entretien espaces verts :**

Aurélien Richepain a été retenu et reçu en mairie. Un contrat de 1 an lui est proposé.

- **Rénovation énergétique des bâtiments publics**

Suite demande de la Préfecture de connaître les projets des communes, un mail a été envoyé (ci-dessous) :

Suite à votre mail du 17/12/20, je porte à votre connaissance celui qui concerne l'isolation de la salle des fêtes et l'installation d'un mode de chauffage par chaudière bois granule pour le bloc de bâtiments comprenant la salle des fêtes, le logement communal, la mairie.

Nous avons déjà travaillé sur ce projet avec l'ALEDA cet été ainsi que du SDE09.

Je vous joins le rapport de pré-étude élaboré par Mme Marion Schunk, économiste de flux du SDE09, dans lequel il y a une estimation des dépenses d'isolation et un plan de financement.

J'ai également 2 devis de chaudière bois (1 en pièce jointe)

Concernant le planning, ce serait des travaux à réaliser et financer en 2022, avec une attribution de marché d'ici fin 2021

L'enveloppe financière est d'environ 160 000 € (hors assistance à maître d'ouvrage et suivi travaux)

- Travaux d'isolation : 93 000 €
- Travaux annexes : 30 000 €
- Chaudière bois et réseau de chauffage : 37 000 €

Le montant de la DSIL sollicitée serait entre 20 et 30%, soit entre 32 et 48 000 €, avec un autofinancement de 20%

IV – Questions diverses

- Daniel BELONDRADE a fait état de l'avancée du projet. La rénovation a été attribuée à l'entreprise INEO (financée par Orange) et celle-ci aura lieu après que le dossier administratif soit clos. En effet au vu d'une emprise au sol supérieure, un accord doit être trouvé avec le propriétaire du terrain...
- Daniel BELONDRADE a été chez Espace EMERAUDE ; en attente d'un devis de lame à mettre devant le tracteur (serait utile pour déneiger, mais pertinence d'acquisition ?)
- Suite à l'élagage des platanes, du broyat a été déposé derrière l'église (paillage des espaces fleuris communaux, à disposition également des habitants).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h.